Missions d'assurance autres que les révisions de comptes annuels – NAS 950 remaniée en vigueur à partir du 1er août 2020

Nous sommes toujours dans la «busy season» consacrée principalement aux audits d'états financiers. Dans le même temps, nous observons une demande accrue d'audits et attestations de faits et d'informations autres que la révision des comptes annuels classique. Les futures vérifications d'analyses d'égalité salariale selon la loi sur l'égalité en sont un exemple. La NAS 950 est de plus en plus appliquée pour ce genre d'audits autres que la révision des comptes annuels.

Le détail et l'étendue de tels audits peuvent être définis de telle sorte que le rapport peut émettre une assurance raisonnable ou une assurance limitée.

Le Comité d'EXPERTsuisse a donc adopté une version actualisée de la NAS 950, laquelle entrera en vigueur le 1er août 2020.

Faites-vous une première impression de la NAS 950 grâce à notre fiche d'information. Vous trouverez la NAS 950 parmi nos publications sur notre site Internet.

Lien(s) et téléchargement(s)

- Fiche d'information Missions d'assurance NAS 950 (01-2024)